



MAIRIE  
de  
84110 ROAIX  
Tél:04.90.46.11.46  
Fax:04.90.46.14.05

# ARRETE DU MAIRE

## Arrêté

N° 2026 G 59

### Portant réglementation temporaire de la circulation Rue de la Garene et Montée du Vieux village

Le Maire,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°82-623 du 22.07.1982,

VU le Code de la route et notamment l'article R225,

VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'arrêté du 24 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

**Considérant** la demande de Madame Roxanne Colin, Présidente du comité des fêtes de Roaix, en date du 16 juin 2026 et souhaitant organiser la manifestation « Fête votive », et qu'il y a lieu de préserver la sécurité,

### ARRETE :

**Article 1 :** La rue de la Garene (à partir du parking du cimetière) et la Montée du Vieux Village dans sa totalité, seront bloquées le dimanche 5 juillet de 8h00 à 18h00 pour la tenue de la course de caisse à savon dans le cadre de la manifestation « Fête votive ».

**Article 2 :** La signalisation sera réalisée par le Comité des fêtes conformément à l'instruction ministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation temporaire.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant du groupement de la Gendarmerie de Vaucluse, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Roaix, le 17 juin 2026

Le Maire :  
Laurent DURAND

